

**MAIRIE DES VARENNES**

31450 VARENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024****Délibération N°2024-05-16**

L'an deux mille vingt-quatre, le MERCREDI quinze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

Présents : Iris BARDIN, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT, Christian BOUHOT

Absents : Nathalie STEPHAN, Vanessa LOBO

Secrétaire de séance : Nadine REVELLAT

ADHESION SOLEVAL

Madame/Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à Soleval, agence locale de l'énergie et du climat en Sicoval sud-est toulousain, est arrivée à son terme.

Il rappelle que l'ALEC Soleval est une association loi 1901, créée sous l'impulsion du Sicoval et de l'ADEME.

L'ALEC Soleval a pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des actions visant à la l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Elle a entre autres pour mission l'aide à la décision et en particulier mettre en place un Conseil en Énergie Partagé pour les collectivités adhérentes :

- suivi énergétique des équipements communaux
- accompagnement de projets.

Monsieur le Maire précise que cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables et que le montant de la cotisation (calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de points de comptage) est décidée par l'Assemblée générale annuelle de Soleval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide avec 7 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention, décide :

- de renouveler son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2024
- d'autoriser M. Le maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
- d'inscrire le montant de la cotisation sur le budget communal et ce pour une durée de 3 ans
- d'autoriser dans le cadre de cette convention l'ALEC Soleval à exploiter les données fournies par ENEDIS, GRDF et les fournisseurs d'énergie à des fins de maîtrise de l'énergie pour le patrimoine communal

- de nommer Mr Philippe GOUX comme représentant au sein de
JEAN comme référent technique.

Envoyé en préfecture le 17/05/2024
Reçu en préfecture le 17/05/2024
Publié le
ID : 031-213105667-20240515-2024_05_16-DE

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le 15 mai 2024

Le Maire, Philippe GOUX

La secrétaire de séance, Nadine REVELLAT



Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 7

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 7

40 place des marronniers -31450 LES VARENES
Téléphone :05.61.81.47.64 Mail :mairiedevarenes@wanadoo.fr